



Vallée de
Saint-Amarin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ALTERNANCE

AGENT CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME (H/F)

Durée du stage : 12 à 24 mois

Période : à partir de septembre 2024

THEME

"Développement durable du territoire et urbanisme "

La **Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin** mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de reconquête de son cadre de vie. L'un des volets est la réhabilitation de son patrimoine bâti et notamment de ses centres villageois anciens, témoins d'une identité paysanne spécifique.

Au sein du service « Urbanisme et aménagement du territoire », l'alternant aura pour objectif de participer à la mise en œuvre de la politique de la collectivité sur :

- La mobilisation opérationnelle des logements vacants pour la revitalisation des centres villageois
- L'animation et développement du plan de sauvegarde du bâti ancien.

Objectifs de l'alternance

MISSION 1 : MOBILISATION OPERATIONNELLE DES LOGEMENTS VACANTS POUR LA REVITALISATION DES CENTRES VILLAGEOIS

Etablir une méthodologie de travail sur le repérage, le diagnostic et le suivi des logements vacants.
Proposer et expérimenter une stratégie de résorption de la vacance et un plan d'action.

MISSION 2 : ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DU PLAN DE SAUVEGARDE DU BATI ANCIEN

Développer les outils de communication du programme, organiser des chantiers participatifs, gérer l'administration des dossiers

Compétences requises

Issu.e d'une formation en aménagement du territoire ou en urbanisme, l'alternant.e aura les compétences suivantes :

- Connaissances des documents de planification urbaine,
- Connaissance des principales politiques publiques de l'habitat et de ses acteurs,
- Notions en architecture et en patrimoine bâti,
- Maîtrise des outils SIG,
- Capacités rédactionnelles et de communication,
- Aisance à l'oral,
- Participation à la vie et aux missions du service.

Afin d'être le plus autonome possible sur le terrain, l'alternant.e devra être titulaire d'un permis B. Il devra éventuellement se rendre disponible pour d'éventuels ateliers ou réunions en soirée voire en week-end.

Rémunération

En fonction des règles en vigueur pour les contrats d'alternance d'une durée supérieure à 3 mois

Candidature

Début d'alternance souhaitée au 1/09/2024

Envoyer avant **le 21 août 2024** CV et lettre de motivation à l'attention de M. le Président.

Mention « Alternance Urbanisme & Développement durable »

- Par mail à contact@ccvsa.fr
- Par courrier : Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin 70 rue Charles de Gaulle, 68550 SAINT-AMARIN.